



Fin de CDD: refus de renouvellement

Par Cemu09

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD dans une collectivité territoriale (Métropole de Lyon). J'ai commencé le 30/05/22 et mon contrat se termine le 30/06/23. Il est financé par le FSE.

Si mon employeur me propose un renouvellement de contrat, est-il possible de le refuser en conservant l'allocation chômage?

Il m'a été dit que le refus pouvait être considéré comme une démission.

Je vous remercie par avance de votre retour.

Cému09

Par Indigo

Bonjour Cemu09,

Pour info, ouvrir le lien suivant :

<https://www.legalplace.fr/guides/renouvellement-cdd/>

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Si vous avez un contrat de droit public(le lien d'Indigo ne concerne QUE les contrats de droit privé), oui, le refus de renouvellement est considéré comme une perte volontaire d'emploi (sauf raison légitime : comme pour les démissions).

Donc le mieux est de ne pas dire que vous comptez refuser ... mais de faire en sorte qu'ils n'aient pas envie de vous renouveler